

le dauphiné LIBÉRÉ



LE BILLET

Tatie Tsilla s'en est allée

PAR ANTOINE CHANDELLIER

N'est-ce pas la grande œuvre du comédien, suprême aboutissement, que de léguer à la postérité le personnage incarné et, une fois les feux éteints, rejoindre l'ombre ? Devenir immortel puis... Mourir. Pour le grand public, qui avait oublié son nom, elle était Tatiana Tsilla, vieille dame, mauvaise comme une teigne, archétype de la tante acariâtre, feignant l'incontinence pour pisser sur votre sofa, tellement méchante qu'on l'aurait volontiers abandonnée sur une aire d'autoroute. Comme Cassandre, Harpagon, Cendrillon, elle avait, avec le réalisateur Chatiliez, engendré un personnage "autonomase" dont le nom propre était promis à une longue carrière sur les planches de la vie et qui devait lui survivre à jamais. Depuis ce

film à l'humour grinçant, on s'est mis à voir des Tatiana Danielle plein les maisons de retraite. Mais pour les gens du métier, Tsilla Chelton était l'anticabotine par excellence, de ces grands acteurs dont le talent est de s'effacer derrière leurs rôles, laissant si peu filtrer leur personnalité à travers le masque. Des "Chaises" de Ionesco aux pièces du Splendid, elle apprit d'Anouilh et de Marceau avant de transmettre à la bande à Jugnot l'art de la comédie. Elle était passée, sans état d'âme, du théâtre de l'absurde au ciné popu, art mineur qui lui valut une notoriété tardive et relative dont elle se fichait comme d'une guigne. Son bonheur était ailleurs, l'égo sagement rangé en loge. "Sur scène le "Je" n'est pas là. Il ne vous dérange pas", disait celle qui à 94 ans a filé par l'entrée des artistes.

ILS SONT POUR LE CENTER PARCS

Élus, entrepreneurs, citoyens...

■ La manifestation en soutien du projet, organisée fin juin, était à l'initiative de "Vivre dans les Chambarans". Un groupement de Roybonnais en faveur du complexe aquatique. Cela faisait deux ans qu'aucune manifestation de ce type n'avait pas été organisée. Interrogé sur la discrétion du

conseil général sur ce dossier, André Vallini, balaie d'un revers de la main l'allégation. Un élu concerné par le projet reconnaît à demi-mot que « le président du conseil général souhaite peut-être préserver une certaine paix dans son hémicycle », en faisant référence aux tensions opposant les Verts à la

majorité départementale. Le rassemblement du 29 juin a aussi permis aux partisans du Center Parc de rassembler de nombreux représentants d'artisans et d'entreprises du département, qui attendent le premier coup de pioche avec impatience.



ALORS QUE LA RÉALISATION DU PARC AQUATIQUE EST AU POINT MORT DEPUIS PRÈS DE DEUX

Center Parcs à Roybon :



André Vallini, président du conseil général, et Gérard Brémont, président du groupe Pierre & Vacances. En novembre 2010, les deux parties avaient réaffirmé leur intention de voir le Center Parcs de Roybon se réaliser. Photo DL/Archives

REPÈRES

LA GÉNÈSE DU PROJET ROYBONNAIS

■ En octobre 2007, le groupe Pierre & Vacances qui vient de faire l'acquisition de la marque Center Parcs, annonce son intention d'ouvrir une nouvelle structure en Isère ou dans la Drôme. En décembre de la même année, c'est finalement le projet isérois, porté par le conseil général, qui est retenu. Le cinquième Center Parcs verra le jour à Roybon, dans la forêt des Avenières. Le Département en sera pour 15 millions d'euros de sa poche : 7 millions pour les cottages du Center Parcs et 8 millions pour les équipements publics nécessaires à sa réalisation (accès, alimentation en eau et assainissement). L'investissement est conséquent pour le groupe Pierre & Vacances qui annonçait vouloir consacrer 380 millions d'euros à ce nouvel équipement. Mais après avoir déposé son permis de construire à l'été 2010, une association d'opposants conteste dans la foulée sa validité devant la justice. Contraint de devoir retirer de la vente ses premiers cottages (1 000 sont prévus, soit 5 000 lits), il a fallu la fin d'année 2011 pour qu'un nouveau permis de construire soit déposé.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - VAUCLUSE MATIN

Henri-Pierre Guilbert Président Directeur Général, Directeur de la publication

S. A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 7 969 520€
Durée 99 ans
à compter du 14 juin 1945

Siège social : Les Iles Corrédes
38913 VEUREY CEDEX

Principal associé : EBRA

Direction générale
CENTRE DE PRESSE DE VEUREY
38913 VEUREY CEDEX
Tél. 04 76 88 71 00
Télécopie 04 76 88 71 80
ledauphine.com

Publicité
PUBLIPRINT DAUPHINÉ
Commission paritaire n° 0411 C 83387

Impression : LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ, VEUREY - Tirage moyen : 303 551 exemplaires

Voilà deux ans que le projet est au point mort... ou presque. Construire un Center Parcs dans le bois des Avenières, à côté de Roybon, dans les Chambarans, cela avait tout d'une bonne idée pour le conseil général de l'Isère. Accueillir les mille cottages du village aquatique du groupe Pierre & Vacances permettait de réussir un coup double sur le volet touristique mais aussi de l'emploi, selon les porteurs du projet. Oui mais voilà, une opposition plus que tenace fait qu'aujourd'hui le dossier se balade de juridiction en juridiction au gré des différentes

attaques de l'association "Pour les Chambarans sans Center Parcs" (PCSCP). Modification du Plan local d'urbanisme de la Ville de Roybon, permis de construire, permis de défricher... Ils ont tenu leurs promesses : ils ont tout attaqué. Il y a un mois, près de mille citoyens, entrepreneurs et élus, selon les organisateurs, se sont réunis au stade municipal pour rappeler leur volonté de voir le parc se réaliser. Le maire, Marcel Bachasson, est dans la même position qu'un gagnant au loto qui attend de recevoir ses gains. Il voit dans cette implantation de Center Parcs, l'opportunité de redynamiser un territoire touché par

le chômage et la crise. Les retombées fiscales engendrées par la présence de pareil complexe touristique ne seraient pas négligeables pour les finances de sa commune et de l'intercommunalité de Bièvre-Chambaran non plus.

■ **Pierre & Vacances opte pour le silence**

Si opposants et partisans occupent le terrain médiatique, le groupe Pierre & Vacances a opté pour le silence. Il a décliné nos demandes d'entretien. Pourtant, les questions sont nombreuses... André Vallini, président du conseil général, a évoqué lors

du rassemblement roybonnais ses craintes de voir Pierre & Vacances abandonner le projet. En décembre 2011, un nouveau permis de construire a été déposé. En coulisses, le propriétaire de la marque Center Parcs continue de plancher sur son rapport relatif à la Loi sur l'eau, obligatoire, dans la mesure où le complexe devrait s'implanter dans une zone humide (lire également en page 3). Selon nos informations, Pierre & Vacances a fait appel à un nouveau bureau d'études pour travailler à l'élaboration du document. La collaboration avec le bureau précédent a pris fin en décembre dernier.

Côté immobilier, la vente de cottages a été stoppée, il y a près de deux ans. Mais des interrogations existent sur la mort programmée de la loi Scellier-Bouvard, argument de vente massue de Center Parcs. Cette loi qui permet des crédits d'impôts à ceux qui investissent dans le neuf, disparaîtra en cette fin d'année. En attendant d'y voir plus clair dans le dossier isérois, Pierre & Vacances n'a pas perdu son appétit. Il continue de développer la marque Center Parcs. Celui d'Hattigny, en Moselle, devrait connaître d'importants travaux d'extension à l'automne.

Aymeric ADVININ

le dauphiné LIBÉRÉ

Votre quotidien en ligne

24

/mois

pour 90€

contact : ledauphine.com

VOTRE QUOTIDIEN, C'EST AUSSI ÇA !

ILS DISENT NON AU CENTER PARCS

Pour les Chambaran sans Center Parcs (PCSCP)

■ L'association PCSCP (Pour les Chambaran sans Center Parcs) occupe le devant de la scène de la contestation du projet de Center Parcs à Roybon. Le dialogue entre porteurs du projet et opposants semble impossible. La médiation imaginée par le conseil général a échoué. L'action de l'association est

aujourd'hui centrée sur le judiciaire ainsi que l'organisation de réunions de sensibilisation à la cause entre Isère et Drôme. Son président, Stéphane Péron (notre photo), est conseiller municipal dans la commune de Montrigaud (26). « Ils ont été soutenus financièrement dès le début par les Verts mais depuis, ils

ont atteint une certaine autosuffisance grâce à leur travail de terrain », apprend-on d'un président d'association militant pour le respect de l'environnement. Et pour cause, de nombreuses associations, provenant d'univers différents, ont rejoint le mouvement. PCSCP ne se prive d'ailleurs pas de

rappeler qu'elle a les moyens de mener toutes ces actions en justice. Même si elle n'a pas obtenu gain de cause sur ses attaques du PLU de Roybon, des permis de construire et de défrichement auprès du tribunal administratif de Grenoble, un recours a été déposé par leur soin auprès du Conseil d'État, fin juin.



LE BERYL D'OR

Joellerie



ANS, TOUR DE FRANCE DES CENTER PARCS POUR COMPRENDRE LES MOTIFS DE LA DISCORDE

les dessous du projet



Le parc d'Hattigny, en Moselle, est le plus grand d'Europe. Malgré près de 600 embauches, les syndicats dénoncent des conditions de travail pénibles et précaires pour les différents salariés. Photo MaxPPP

Emploi, environnement, commerces, retombées fiscales... Autant de thèmes qui divisent partisans et opposants au Center Parcs roynonnais. De la Sologne à la Moselle, en passant par l'Aisne, tour d'horizon des questions qui fâchent en Isère.

L'emploi est l'épine dorsale du dossier Center Parcs. Pierre & Vacances s'est engagé sur environ 700 embauches pour son équipement isérois. Les opposants de PCSCP y voient, eux, une banalisation de la précarité des futurs salariés.

Le Center Parcs d'Hattigny (Moselle) a ouvert ses portes, il y a deux ans. Il s'agit du dernier-né du groupe Pierre & Vacances. Il n'a pas rencontré d'opposition farouche au moment de sortir de terre. Le territoire mosellan sur lequel le parc est implan-

té présente un profil similaire aux Chambaran. Rural avec de faibles perspectives d'emplois pour ses habitants...

L'attente était réelle moins de dix ans après la spectaculaire fermeture d'usine Batta qui avait laissé près de huit cents salariés sur le carreau. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs rejoint le parc mosellan à son ouverture en 2010.

Dix-huit mois après son ouverture, un premier conflit social a éclaté. Une cinquantaine de salariés a décidé de se mettre en grève au mois d'octobre dernier. Conditions

de travail, primes non payées, changements de plannings de dernière minute... Les motifs abondaient en pleine période d'élections patronales.

Un appel de plus en plus fréquent à la sous-traitance

Des problèmes "récurrents" selon Estelle Gallot, de l'Union départementale CGT et candidate Front de gauche aux dernières élections législatives. « Le travail des syndicats est très difficile, puisqu'il y a un gros turnover chez les salariés. Ils ne tiennent pas le coup », assure-t-elle. Elle cite en exemple ces femmes qui « effectuent 50 kilomètres le lundi et le vendredi pour faire quelques ménages ».

« Avant chaque ouverture,

Pierre & Vacances fait miroiter un certain nombre d'embauches. Mais en réalité, une bonne partie d'entre eux est affectée à un sous-traitant », détaille Jean-Pierre (*), maître-nageur et représentant syndical. Voilà plus de 15 ans qu'il travaille à Center Parcs. « Du moment où nous avons été rachetés par Pierre & Vacances (en 2007, NDLR), de plus en plus de secteurs ont été confiés à de sous-traitants », poursuit-il. L'un des plus importants reste le groupe Elixir, en charge du volet restauration : boulangerie, bars, crêperies, etc. « Disons que nous sommes passés d'une gestion presque familiale à une tout autre manière de fonctionner », lâche Jean-Pierre sans vouloir rentrer dans les détails.

Pourtant, il ne veut pas « tout peindre en noir, même

si tout n'est pas rose ». Même si la majorité des salariés travaillent au Smic, ceux-ci bénéficient d'un treizième mois. « C'est d'ailleurs grâce à cela qu'ils [Pierre & Vacances] affirment que nous gagnons au-delà du Smic. [...] Mais ce n'est pas une mauvaise entreprise. Sur certains points, ils sont très humains et peuvent être arrangeants avec les salariés. »

Il énumère les avantages dont ces derniers peuvent bénéficier comme la location à prix très modéré de cottages. « Encore faut-il avoir l'argent... », soupire-t-il.

Pragmatique, il complète : « Mais que voulez-vous... On ne se plaint pas trop, le boulot, ça ne court pas les rues en ce moment. »

Ay. A.

(* Prénom d'emprunt

ENTRETIEN AVEC...



Francis Meneu

Président de la Frapna Isère (Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature)

« Nous serons intransigeants »

■ Quel rôle a joué la Frapna Isère auprès du groupe Pierre & Vacances dans le cadre du projet de Center Parcs à Roybon ?

« Pierre & Vacances nous a sollicités au tout début du projet. En voyant leur inexpérience face au travail en zone humide, nous leur avons fait comprendre très rapidement que nous n'étions pas un bureau d'études. La Frapna Isère siège en revanche au comité de pilotage qui réunit les services de la préfecture, du conseil général, ainsi que le bureau d'études mandaté par Pierre & Vacances pour travailler sur le rapport relatif à la Loi sur l'eau. Nous souhaitons nous inscrire dans une stratégie de dialogue entre les porteurs du projet, les opposants, le monde économique et les acteurs environnementaux. »

■ Quelle est donc votre position sur le sujet ?

« Elle n'a pas changé depuis notre résolution adoptée en octobre 2008. Le constat que nous avons dressé, c'est qu'une association d'opposants, PCSCP [Pour les Chambaran sans Center Parcs, NDLR], a décidé de tout attaquer sur le terrain de juridique. Soit. La Frapna Isère, elle, a choisi d'exercer son travail de réflexion sur la problématique de la zone humide et non sur la nature du projet. Nous accorderons notre plus grande vigilance au volet de la Loi sur l'eau et au rapport que rendra Pierre & Vacances. Nous serons intransigeants sur ce point-là car le dossier Center Parcs à Roybon représente une opportunité pour notre fédération de mettre en lumière les dysfonctionnements de l'application des préconisations de la Loi sur l'eau. »

■ Que doit proposer Pierre & Vacances dans ce rapport relatif à la Loi sur l'eau ?

« Le principe de la Loi de l'eau reste de protéger au maximum les zones humides. Si le projet concerné prévoit de détruire une partie de cette zone, dans ce cas-là, il faut prévoir des mesures compensatoires. La compensation concerne le double de la surface impactée. Or, nous parlons ici d'une opération de remblaiement sur 64 hectares. Cela faisait plusieurs années que nous n'avions pas vu cela dans le département. Cette zone humide n'est pas banale. Il s'y trouve un château d'eau où naissent l'Herbasse et la Galaria qui se trouvent sur des bassins versants servant à l'agriculture. [...] Nous attendons donc un rapport irréprochable, exemplaire de Pierre & Vacances. »

■ Pourtant, le Center Parcs de Sologne s'est construit sur une zone humide ?

« Oui, mais le chantier remonte à bien avant l'entrée en application de la Loi sur l'eau. Il s'agit de dossiers longs et complexes à monter. Cela peut prendre trois, quatre ans. Lorsque nous avons rencontré les représentants de Pierre & Vacances au début du projet, nous avons été assez affolés car nous avons senti un manque flagrant d'expérience sur ce type de dossier. [...] À ce jour, malgré tout la puissance de Pierre & Vacances, nous ne sommes pas sûrs qu'ils soient en mesure de présenter un rapport sur l'eau irréprochable. »

Propos recueillis par Ay. A.



En 2010, de nombreux élus du territoire, en faveur du Center Parcs, s'étaient réunis. Le parc aquatique permettrait de redynamiser, entre autres, les commerces de Roybon, selon son maire, Marcel Bachasson (à droite). Photo DLU/Archives

Retombées fiscales : un million d'euros par an pour la commune de Chaumont-sur-Tharonne grâce à l'effet Center Parcs

Les retombées financières de l'installation d'un équipement comme le Center Parcs font forcément saliver les élus roynonnais et de l'intercommunalité Bièvre-Chambaran.

Contribution économique territoriale (qui remplace la taxe professionnelle), taxe de séjour ainsi que sur le foncier... Les sources de revenus sont multiples pour les communes hôtes des parcs aquatiques du groupe Pierre & Vacances.

Pascal Goubert de Cauville ne dira pas le contraire. Le maire de Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher) bénéficie du rayonnement d'un Center Parcs implanté « depuis vingt ans l'année prochaine ».

Selon lui, ce sont un million d'euros qui sont générés

chaque année par le parc. Une véritable aubaine : « Nous avons une entreprise gigantesque, qui accueille 3 500 personnes tous les quatre jours et qui ne nous demande rien », précise le premier magistrat de la petite commune au cœur de la Sologne.

Des cottages bien et vite remplis en Moselle

Concernant les retombées commerciales pour son village, M. Goubert de Cauville n'avance aucun chiffre. Il se contente de constater la bonne santé de sa commune : « Nous avons une boulangerie, une épicerie, un tabac-presse, un boucher, un restaurant... C'est quand même pas mal pour une ville de 1 000 habitants ! »

Redonner un coup de pouce aux commerces roynonnais fait partie des bénéfices près à l'implantation de Center Parcs. En 2007, Pierre & Vacances a ouvert un parc à Chamouille, dans l'Aisne. À 20 kilomètres de là, on retrouve Laon et ses plus de 25 000 habitants. « Les touristes du Center Parcs, nous ne les voyons pas trop par chez nous », regrette Clarisse Lemoine, présidente de l'une des deux unions commerciales de la ville. « La partie historique – où se trouve la cathédrale – en a plus tiré les profits. Ainsi que les restaurants qui vont avec, mais pour les autres types de commerce, l'impact est plus discret, » constate-t-elle.

Sur la même thématique, du côté du Center Parcs d'Hattigny, en Moselle, diffi-

cile de se faire une opinion selon un commerçant de la commune voisine de Sarnobourg, souhaitant rester anonyme. « Vu que nous sommes sur une zone frontalière, pas évident de reconnaître les touristes des frontaliers. » Pourtant, la fréquentation et au plus haut. La force de frappe touristique du département a été doublée grâce à cette implantation.

Les cottages ont été vendus très rapidement et une extension est d'ores et déjà prévue pour l'automne. Tout comme en Isère, le département de la Moselle s'est fortement impliqué financièrement dans le dossier en mettant, entre autres, quatorze millions d'euros sur la table pour la construction des cottages.

Ay. A.